

Délibération du conseil académique du 1er décembre 2022

N° CAC-22-1201-07

Proposition d'arbitrage sur la répartition 2023 des gratifications de stage attribuées aux composantes de recherche de l'Université Gustave Eiffel

#### Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

**Vu** le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

 ${\bf Vu}$  la délibération n°21-1202-06 du conseil académique du 2 décembre 2021 relative aux attributions de gratifications de stage 2022 ;

**Vu** la fiche de présentation et la présentation jointes à la présente délibération.

**Considérant qu'il** est demandé au conseil académique de se prononcer sur la répartition des gratifications de stage 2023, telle qu'elle lui a été présentée.

#### **Délibère**

#### **Article 1er**

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis favorable à la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants : 40
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 40
Nombre de votes contre : 0

#### **Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La président de l'Université Gustave Eiffel A Champs sur Marne, le 7 décembre 2022

ESIDENCO

Gilles ROUSSEL



**Conseil académique** Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 Point 14

#### Fiche de présentation

Point 14	Proposition d'arbitrage sur la répartition 2023 des gratifications de stage attribuées aux composantes de recherche à l'Université Gustave Eiffel
<b>⊠ Informa</b>	tion
□ Avis	

#### Contexte

**⋈** Vote, le cas échéant

Dans le cadre de la lettre d'orientation budgétaire présentée en Conseil Académique le 29/9/2022 et en Conseil d'Administration le 6/10/2022, une dotation globale pour des gratifications de stage de l'ordre de 330k€ sera distribuée en 2023 aux composantes de recherche.

Comme cela est annoncé dans la Lettre d'Orientation Budgétaire et d'Emploi 2023, la logique d'attribution des gratifications de stage reste à améliorer, en continuant de prendre en compte les situations spécifiques. Nous avons collecté des éléments (bilan 2022, demandes 2023) de la part des composantes de recherche afin de proposer une attribution au Conseil Académique du 1er décembre 2022.

La date de retour de cette « enquête » pour les composantes de recherche était fixée au 17 novembre dernier. Les résultats en seront été présentés à la Commission Spécialisée Recherche & Innovation prévue le 24 novembre. Au moment de la rédaction de cette note, deux scénarios sont possibles :

- soit une proposition d'attribution « raisonnée et argumentée » se dégage en CS R&I le 24 novembre, et elle sera présentée en Conseil Académique pour vote ;
- soit ce n'est pas le cas, et il sera demandé au Conseil Académique d'acter, de prendre une délibération similaire à celle de l'an dernier (délibération N°CAC-21-1202-06, CAc du 2/12/2021), garantissant une attribution 2023 similaire à celle de 2022 (par exemple au moins 90% des attributions accordées en 2022), ce qui permettra de donner aux composantes, avant la fin de l'année, une bonne visibilité sur ces attributions.

**VP Recherche** 



14. Proposition d'arbitrage sur la répartition des gratifications de stage 2023 (information / vote)



# CAC - Université Gustave Eiffel 1<sup>er</sup> décembre 2022

## 14. Proposition de répartition des gratifications de stage 2023

## **Rappel**

- 2020 et 2021 : attributions via des principes et fonctionnements différents entre ex-U et ex-I
- 2022 : proposition de rapprochement avec
  - Recherche de principes communs plutôt infructueuse (historiques différents, usages différents, besoins très variables, proximités très variables avec les formations de M2)
  - Souhait d'une forte continuité entre 2021 et 2022
  - Assouplissement de la durée maximale de soutien pour un stage (portée à 6 mois)
  - Si possible, soutenir les composantes faisant de nouvelles demandes et bénéficiant les années précédentes d'un soutien moindre par rapport à leur taille

#### **Campagne 2023**

- Demande faite aux composantes de recherche sur :
  - <u>Bilan 2022</u>: « activité globale de stages tous financements » + « bilan utilisation de la dotation »
  - <u>Demande 2023</u>: « quels besoins en stage sur dotation »
- Analyse des réponses :
  - Quelques laboratoires à demande historiquement faible ou nulle n'ont pas été proactifs
  - Bilan globalement précis et très satisfaisant (mais contraintes parfois maintenues : 6m, non M2)
  - Demandes 2023 très « variables »
    - De « quelques demandes de stages déjà très bien identifiées »
    - A « voilà l'ensemble de notre activité, faite ce que vous pouvez »



# CAC - Université Gustave Eiffel 1<sup>er</sup> décembre 2022

## 14. Proposition de répartition des gratifications de stage 2023

### Proposition discutée en CSRI le 24/11

- Adoption du fonctionnement futur
  - Demande aux composantes d'un « bilan N » et d'une « demande de dotation N+1 »
  - Préciser la commande (l'avancer dans l'année, avec les autres échéances ?) pour limiter le travail des composantes de recherche :
    - Bilan : pas de « rapport précis » pour chaque stage financé
    - Demande : pas d'exhaustivité des sujets de stages imaginés, expliciter ce qui est demandé sur dotation et pourquoi
  - Nécessité de rappeler que le soutien peut aller jusqu'à 6 mois pour un stage
  - La dotation « stages » est utilisée exclusivement pour des stages, et à 75% au moins pour des stages de M2
- Eléments de décision pour 2023 :
  - Respect du budget global de 330k€ (conduit à environ 560 mois disponibles)
  - Maintien d'une continuité entre 2022 et 2023
  - Prise en compte
    - De la dotation 2022 attribuée et de l'utilisation de cette dotation 2022
    - De la demande 2023
    - De l'importance d'une variation de dotation sur l'activité globale « stages »



# **CAC - Université Gustave Eiffel 1**er décembre 2022

# 14. Proposition de répartition des gratifications de stage 2023

## **Attribution proposée pour 2023**

Composante	dotation 2021 attribuée	dotation 2022 attribuée	dotation utilisée en 2022	dotation demandée en 2023	Proposition de dotation 2023	Variation 2022-2023	Commentaires
ACP	12	16	16	11	12	-4	Demande inférieure
AME	90	81	68	121 ("> 100")	72	-9	Entre attribué et utilisé 2022
COSYS	83	83	84	"total" = 176	70	-13	Réduction, au vu de l'activité très soutenue
DICEN	8	8		0	0	-8	Demande inférieure
ERUDITE	0	4	3	12	12	8	Soutien au dvpt de l'activité
ESYCOM	24	22	21	24	24	2	Pas de changement
GERS	42	42	35	81	35	-7	Entre attribué et utilisé 2022
RG	8	12	12	12	12	0	Pas de changement
LABURBA	20	16	12	34	24	8	Soutien au dypt de l'activité
LAMA	12	15	15	12	12	-3	Demande inférieure
LASTIG	0	0		0	0	0	Demande inférieure
LATTS	12	12	11	16	16	4	Soutien au dvpt de l'activité
LGE	12	12	12	16	16	4	Soutien au dypt de l'activité
LIGM	25	24	21	24	24	0	Pas de changement
LIPHA	0	0		0	0	0	Demande inférieure
LISAA	0	5	5	3	4	-1	Pas de changement
LISIS	0	3	3	8	8	5	Soutien au dvpt de l'activité
LVMT	45	41	34	43	38	-3	Entre attribué et utilisé 2022
MAST	58	58	58	"total" = 170	58	0	Pas de changement
MSME	38	38	37	50	42	4	Soutien renforcé
NAVIER	10	12	10	24	16	4	Soutien au dypt de l'activité
rs2	73	70	67	"total" = 111	68	-2	Entre attribué et utilisé 2022
TOTAL	572	574	524		563		

